

COMPTE RENDU FINANCIER 2020

ANNEXE I

FESTIVAL DES CINEMAS D'AFRIQUE PAYS D'APT

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020 COMPTES ANNUELS PRESENTES EN EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31.12.2020 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 109 195 €

Le résultat net comptable est un excédent de 4 507 €

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants le 26 février 2021

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base:

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon le plan comptable associations au 1^{er} janvier 2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'amortissement est calculé de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

ANNEXE II

IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE 2020

AFRICA 2020 reporté en 2021

-Les subventions perçues en 2020, déduction faite des frais engagés en 2020, ont été portées en engagement à réaliser pour la somme de 10 857 €

-Une perte de 147 € (billet avion MH Zied) a été constatée

FESTIVAL

-Une perte de 660 € (frais engagés pour le Prélude) a été constatée

-Les frais engagés pour le 18^{ème} festival 2020 qui a eu lieu au mois de janvier 2021 ont été comptabilisés en charges à payer au 31 décembre 2020.

-Un 18^{ème} festival bis sera réalisé dès la réouverture de la salle de cinéma et la somme de 35 100 € a été portée en Engagement à réaliser pour en couvrir les frais.

AIDES DE L'ETAT

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'association a bénéficié des aides suivantes :

-Indemnité Activité Partielle 6 584 €

-Fond de solidarité 6 914 €